

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
PUBLIQUE MIXTE
Place des Marronniers
14370 ARGENCES
☎ : 02.31.23.03.90.
☎ : 02.31.23.03.74.
ce.0140762c@ac-caen.fr

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

Étaient présents :

- * Madame BUTEUX, Maire-Adjointe chargée des Affaires scolaires.
- * Madame MAIGRET, conseillère municipale.
- * Madame TRIBOUILLARD, conseillère municipale.

Parents : Mme ANDRIEUX, Mme ASSIRATI, Mme GOST, Mme LE GALL,
Mme PACCAUD, M. FRIRY et M. SENNELIER.

Enseignants : Mlle BRIARD, Mlle COUPRY, Mlle FOLLAIN, Mme GUILLAUME,
Mme BELLANGER, Mme TABLIN, Mme ROBINEAU,
M. POISNEL, M. AVONDES, Mme DROUILLETTE Psychologue scolaire,
et M. GWOZDZ Maître E.

Excusés :

Mme DERETTE, conseillère municipale.
Mme BOUCHARD, parent d'élève.
M. LEBLOND, Mme LELANDOIS, enseignants.

Mme GUILLAUME se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

En préalable à cette réunion, chaque personne se présente.

BILAN DE RENTREE

Elections au Conseil d'école

117 votants sur 404 inscrits. 27,46 % suffrages exprimés, dont 6 bulletins nuls.
→ 9 parents élus.

Ont été élus : M. FRIRY, Mme ASSIRATI, Mme PACCAUD, Mme GOST,
Mme BOUCHARD, Mme LE GALL, M. SENNELIER,
Mme CHATELET, Mme ANDRIEUX

Effectifs élèves

Le nombre d'élèves par niveau est le suivant :

- | | |
|-------------|------------|
| - CLIS : 21 | - CE2 : 48 |
| - CP : 53 | - CM1 : 44 |
| - CE1 : 40 | - CM2 : 42 |

Au total, 253 enfants originaires de 21 communes différentes.

CP : 27 élèves

CP : 26 élèves

CE1 : 27 élèves

CE1-CE2 : 26 élèves

CE2 : 25 élèves

CE2-CM1 : 25 élèves

CM1 : 26 élèves

CM1-CM2 : 26 élèves

CM2 : 24 élèves (+ un élève inscrit pour janvier 2010)

Les parents élus ont été informés le 28 août 2009.

Le Conseil d'école regrette qu'il n'y ait pas eu la création d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre 2009.

REGLEMENT INTERIEUR

Les enseignants souhaitent ajouter deux points au règlement établi précédemment.

Pendant les périodes d'accueil, de 8h 35 à 8h 45 et de 13h 20 à 13h 30, les parents doivent aviser le maître de service du motif de leur entrée dans l'école.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux enfants et aux parents de revenir dans les classes après 16h 30, pour chercher un cahier, un livre, un vêtement oublié.

Vote : 20 voix pour 1 abstention

ACTIVITES ET PROJETS PEDAGOGIQUES

Les projets Piscine, Tennis, Équitation, Escrime ont été validés par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Escrime : Mme ASSIRATI regrette que les casques utilisés soient nettoyés uniquement le week-end alors que les séances ont lieu le vendredi.

Proposition d'acheter des charlottes pour protéger la tête des enfants.

Classes de découverte prévues :

- CM1-CM2 : Clécy au 3^{ème} trimestre
- CE1-CE2 : Lion sur Mer en juin 2010
- CE2 : St Jean le Blanc fin mars 2010.

L'activité Piscine a repris depuis la fin du mois de septembre. Elle concerne les élèves de CLIS A de Mlle BRIARD, les élèves de CP de Mme LELANDOIS et de Mme GUILLAUME (une classe puis l'autre) jusqu'à la fin du mois de mai 2010. La mairie finance entièrement cette activité.

L'activité Tennis concerne les deux classes de CP de Mme GUILLAUME et de Mme LELANDOIS, les deux classes de CLIS de Mlle BRIARD et de Mlle COUPRY, la classe de CE1 de Mme BELLANGER et la classe de CE1-CE2 de Mme TABLIN, en novembre, décembre 2009 pour les CE1 et en janvier, février 2010 pour les CP.

L'activité Escrime concerne la classe de CE2-CM1 de Mlle ROBINEAU, la classe de CE2 de Mlle FOLLAIN et M. AVONDES, la classe de CE2 de Mme. TABLIN, la classe de CM1 de M. POISNEL et la classe CM1-CM2 de M. LEBLOND.

L'activité Équitation concerne la classe de CM2 de Mme LIBERGE.

Ces activités sont financées grâce à la subvention municipale « Aide aux Projets ». Concernant l'Equitation, le Conseil général verse un complément de 2€ par séance et par enfant.

La Prévention Routière viendra en mars 2010.

Il est indiqué que toutes les classes feront des sorties scolaires à la journée.

Sorties à la journée prévues : Cirque, Théâtre, Forêt, Mont St Michel et Scriptorial d'Avranches.

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES

M. AVONDES présente le document pour établir un point de départ commun avec la Mairie d'Argences.

Il lit les consignes d'utilisation du document en soulignant que certaines vérifications techniques sont très difficiles à réaliser par des enseignants qui ne sont pas des personnes qualifiées dans ce domaine.

M. COUTANCES, Maire-Adjoint chargé de la Sécurité et de l'accessibilité aux bâtiments rencontrera Mme LEBRUN, directrice de l'école maternelle publique d'Argences et M. AVONDES en présence de M. MARECHAL, responsable des Services Techniques.

Utilisation du document

1^{ère} étape :

Le Directeur d'école, en y associant l'équipe pédagogique, procède à l'évaluation des risques (satisfaisant - non satisfaisant) ou au constat (oui - non) et renseigne les tableaux* par grandes familles de risques de la première partie du document. Au besoin, il consulte la fiche explicative relative au risque de la troisième partie.

Un représentant de la collectivité propriétaire des locaux, ou les services techniques de la mairie peuvent être associés pour les domaines les concernant et apporter leur concours.

2^{ème} étape :

Les points négatifs ainsi que ceux estimés non satisfaisants sont regroupés dans les tableaux synthèse* A, B, C et D qui correspondent aux 4 grandes familles de risques. Ces tableaux intègrent l'action à engager, leur degré d'urgence et les personnes concernées.

3^{ème} étape :

Les tableaux de synthèse* doivent être présentés au conseil d'école afin d'établir un programme d'actions. Ils sont également adressés à l'IEN de circonscription qui, avec l'ACMO – cf. fiche D 10- détermine les problèmes à transmettre à l'inspection académique et qui sont susceptibles d'être examinés au CHS (Comité Hygiène et Sécurité) Départemental.

-L'évaluation des risques dans un établissement scolaire n'est pas une démarche aisée et en particulier pour le directeur d'école. Les risques sont d'origines multiples et peuvent avoir de graves conséquences pour les élèves mais aussi pour les adultes. Le risque zéro n'existe pas, toutefois, il est important d'identifier les risques pour les supprimer chaque fois qu'il est possible, et aussi de les évaluer pour apporter des actions de prévention.

Les risques peuvent être classés selon quatre niveaux :

- les risques liés aux bâtiments et aux installations (énergies et fluides)
- les risques liés aux activités (pédagogiques, sports, sorties scolaires....)
- les risques liés aux abords de l'école et à son environnement (voirie, circulation, présence à proximité d'industries à risques...)
- les risques liés à l'absence d'information et de formation en matière d'hygiène et de sécurité ;

Ce document est présenté selon ces quatre niveaux de risques et les rubriques à renseigner comportent des questions qui peuvent être soit de l'ordre du **réglementaire** comme la sécurité incendie, l'électricité ou les aires de jeux, soit de l'ordre du **qualitatif** comme les surfaces de locaux, la présence de locaux d'accueil ou de tisanerie, soit enfin de l'ordre du **risque** comme l'éclairage, le travail sur informatique ou bien encore la prise de goûters festifs à l'école.

Plusieurs objectifs sont visés à travers l'élaboration d'un document commun aux écoles :

- Permettre au directeur d'école de dresser un état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité, selon une grille définie et identique pour toutes les écoles.
- Avoir une approche aussi exhaustive que possible des problèmes d'hygiène et de sécurité, lors des conseils d'école et dans les échanges avec la commune ou les services académiques.

COMPORTEMENT DE PARENTS

Certains parents se sont permis d'entrer dans l'école pour agresser verbalement une enseignante.

Ce comportement est inexcusable et inadmissible

Une réunion s'est tenue dans la classe en présence de Mme. LELANDOIS et de M. AVONDES pour remettre les choses au point et recadrer le rôle respectif des parents et de l'enseignant.

La responsabilité pédagogique appartient aux enseignants.

Il est préférable de prendre rendez-vous à l'avance avec l'enseignant pour discuter de l'enfant. (Rappel de la note de rentrée).

Volonté des enseignants de rapporter ces événements pendant la réunion du conseil d'école.

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Restaurant scolaire :

→175 enfants sont inscrits en primaire.

→25 CM2 prennent leur repas au collège (présence de 2 accompagnateurs).

→100 enfants du primaire mangent chaque jour (présence de 5 accompagnateurs).

→3 enfants ont été exclus de la cantine primaire.

Garderie :

Mme BUTEUX indique que la Mairie ne pouvait pas continuer à rémunérer une Aide aux leçons pour 6 enfants.

L'Aide aux leçons est animée par CAP-SPORT depuis le 15 octobre 2009.

Mme PACCAUD indique que les parents dont les enfants sont inscrits à la garderie n'ont pas été informés de ce changement de situation et regrette cet état de fait.

Spectacle de Noël

Mme BUTEUX donne des informations concernant le Spectacle de Noël « Les petits Contes du Colporteur » prévu les 7 et 8 décembre 2009.

Festival des 4 éléments : l'eau, la terre, l'air, le feu.

Il se déroulera à Argences les 18, 19 et 20 juin 2010.

RASED

Il est sauvegardé à Argences mais demeure en sursis.

Ses rôles ont été précisés.

Absence de maître G à Argences.

Les Rased du département seront redécoupés en cours d'année.

Le Conseil d'école de l'école élémentaire publique s'inquiète vivement de l'avenir des RASED du département et en particulier de celui du secteur d'Argences.

Date du prochain conseil d'école : 23 mars 2010

La séance est levée à 19H 50.

Le Président du Conseil d'Ecole
M. Denis AVONDES

La Secrétaire du Conseil d'Ecole
Mme Marie-Jeanne GUILLAUME